



Textes législatifs et réglementaires portant création de la spécialité « maintenance des véhicules » trois options.

publié le 05/04/2014

Arrêté du 19 mars 2014 portant création de la spécialité « maintenance des véhicules » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

Descriptif :

Il est créé la spécialité « maintenance des véhicules » de baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Le baccalauréat professionnel spécialité « maintenance des véhicules » comporte trois options : option A « voitures particulières », option B « véhicules de transport routier » et option C « motocycles ». Dans ces textes officiels vous trouverez les références de tous les textes officiels concernant le nouveau référentiel.

Cliquer sur le lien suivant pour consulter le document.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affic...>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.